OCOM M326.03 – METTRE EN PRATIQUE LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE

1. **Rendement.** Mettre en pratique la gérance de l'environnement à titre de chef d'équipe.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision, et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un centre d'expédition ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit pratiquer la gérance environnementale à titre de chef d'équipe en contribuant à la durabilité de l'environnement, y compris :

   a. respecter les principes du camping écologique « Ne laissez aucune trace »;

   b. identifier les problèmes de gestion des terres; et

   c. identifier les façons qu'un chef d'équipe peut mettre en œuvre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Conformément à l'OCOM M121.08 (Mettre en pratique les principes de camping écologique, A-CR-CCP-701/PG-002, chapitre 4, section 10), réviser les principes du camping écologique « Ne laissez aucune trace », y compris : a. Planifier et se préparer. b. Camper et marcher sur des surfaces solides. c. Jeter les déchets de façon convenable. d. Laisser sur place ce qu'on y a trouvé. e. Minimiser les effets des feux de camp. f. Respecter les animaux sauvages. g. Respecter les autres visiteurs.	Discussion de groupe	5 min	C2-011 (p. 27 à 33)
PE2	Discuter des problèmes de gestion des terres au Canada, y compris : a. la foresterie durable, b. la gestion des déchets, c. la conservation des eaux, et d. la gestion de l'écosystème.	Exposé interactif	10 min	C2-186 C2-187 C2-188 C2-189

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Identifier les façons qu'un chef d'équipe peut mettre en œuvre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace », y compris : a. suivre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace » en montrant l'exemple; b. désigner un chef au sein du groupe pour faire appliquer les principes écologiques « Ne laissez aucune trace »; c. se faire l'avocat des principes écologiques « Ne laissez aucune trace »; d. mettre en place un système de récompenses pour ceux qui suivent les principes; et e. partager avec les autres l'information relative aux principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».	Exposé interactif	10 min	C2-011 (p. 152 à 160)

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Discussion de groupe :	5 min
c.	Exposé interactif :	20 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification**

a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ». Une discussion de groupe aide également les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer comme membre d'une équipe.

b. Un exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 3 afin de présenter et de donner un aperçu des problèmes actuels de gestion des terres au Canada et de susciter l'intérêt relativement aux principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».

7. **Documents de référence**

a. C2-011 (ISBN 0-89886-910-2) McGivney, A. (2003). *Leave No Trace: A Guide to the New Wilderness Etiquette*. Seattle, Washington, Mountaineers Books.

b. C2-186 Gouvernement de l'Ontario – Ministère des Richesses naturelles. (2002). *Today's Forests - Promoting Sustainability*. Extrait le 25 mars 2008 du site http://ontarioforests.mnr.gov.on.ca/spectrasites/viewers/showArticle.cfm?objectid=551DC374-4876-4590-A4F564FD9E79093B&method=DISPLAYFULLBARNOTITLEWITHRELATED&id=551DC374-4876-4590-A4F564FD9E79093B.

c. C2-187 Environnement Canada. (2002). *De la source au robinet : Protéger la qualité de notre eau*. Extrait le 20 mars 2008 du site http://www.ec.gc.ca/EnviroZine/french/issues/22/feature1_f.cfm.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

d. C2-188 Environnement Canada. (2006). *L'eau : Pas de temps à perdre (Les mythes et les faits)*. Extrait le 25 mars 2008 du site http://ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/nttw/f_nttw8a.htm.

e. C2-189 Ressources naturelles Canada. (2008). *Aménagement forestier durable*. Extrait le 26 mars 2008 du site http://foretscanada.rncan.gc.ca/articlesujet/top_suj/4.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. des crayons et des stylos, et

b. une feuille de papier.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

a. Cet OCOM peut être enseigné par un agent local ou un représentant du ministère des Ressources naturelles.

b. Si un conférencier invité enseigne cet OCOM, il peut l'adapter au secteur local; cependant, le thème de l'impact humain doit être traité. Le conférencier invité doit présenter les problèmes particuliers actuels de la gestion des terres de la région.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.